

Direction de santé publique

PAR COURRIEL

Le 19 juillet 2023

Dr Luc Boileau,
Directeur national de santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Décontamination de la surface des terrains du quartier Notre-Dame - résidences avec enfants de 0 à 5 ans dès cet été

Monsieur le Directeur,

Lors du renouvellement de l'autorisation ministérielle pour l'opération de la Fonderie Horne, la Direction de santé publique (DSPu) de l'Abitibi-Témiscamingue avait émis ces recommandations¹ :

- Que le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) s'assure de la pérennité des actions de réhabilitation des sols et qu'il précise, en collaboration avec la DSPu, les délais de réalisation de tous les terrains du quartier Notre-Dame (QND).
- Réaliser une caractérisation exploratoire des sols pour l'ensemble des contaminants pouvant être émis par une fonderie de cuivre traitant du matériel électronique et des concentrés complexes, afin d'identifier les contaminants à prioriser et à suivre autres que le plomb, l'arsenic, le cadmium, le cuivre, le nickel, le sélénium et le zinc, tel qu'indiqué dans le protocole proposé par la Fonderie Horne.
- Caractériser individuellement tous les terrains du QND. Réhabiliter les terrains ne respectant pas les exigences du MELCCFP. S'assurer de la mise en place d'une vérification périodique et pérenne des sols du QND particulièrement pour les lieux fréquentés par de jeunes enfants.
- Débuter, dans le cadre de la présente autorisation ministérielle, la caractérisation des sols du périmètre urbain de Rouyn-Noranda afin de connaître l'ampleur et l'étendue de la contamination en priorisant les secteurs les plus anciens ou ceux où il y a de jeunes enfants. Suivant cette caractérisation, réhabiliter les terrains résidentiels ne respectant pas les exigences du MELCCFP.
- Évaluer la pertinence de la mise en place d'un programme d'échantillonnage volontaire des sols pour les résidents du périmètre urbain de Rouyn-Noranda.
- Suivre la qualité des sols dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda particulièrement où il y a des usages sensibles et informer les usagers de ces lieux des mesures de mitigations ou de préventions réalisées.
- Envisager l'usage d'un critère plus protecteur pour l'arsenic que le critère de 30 ppm, et ce, particulièrement là où il a de jeunes enfants ou des personnes vulnérables.

La DSPu a récemment été informée par le ministère de Santé et des Services sociaux que les résultats préliminaires de la caractérisation exploratoire menée par la Fonderie Horne à l'automne 2022 transmis au MELCCFP confirment une contamination étendue des sols du QND excédant les critères du MELCCFP.

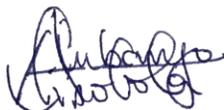
Compte tenu de l'exposition cumulative par inhalation et par ingestion de ces enfants, sans vouloir se substituer aux exigences ni à l'expertise du MELCCFP en matière de sols contaminés, la DSPu est d'avis qu'il faut remédier dans les plus brefs délais à une des deux voies d'exposition, en procédant dès cet été et d'ici la fin de l'automne 2023 à la décontamination des sols en surface de tous les terrains où de jeunes enfants sont présents (propriétés habitées et terrains à haute fréquentation) et dont les sols de surface présentent des niveaux de contamination en métaux supérieurs aux valeurs de référence retenues.

La DSPu maintient ses recommandations concernant la pérennisation des actions de réhabilitation des sols et réitère l'importance de poursuivre la caractérisation de sols du périmètre urbain selon les critères du MELCCFP, mais convient d'une priorisation des travaux de décontamination visant à protéger à court terme les jeunes enfants du QND. Ces travaux doivent viser le retrait des sols en surface et le recouvrement avec un remblai de qualité A, comme cela s'est fait par le passé.

La DSPu tient à être informée du début et de l'avancement des travaux, en s'assurant que tout soit terminé avant la fin de l'automne.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes cordiales salutations.

La directrice intérimaire de santé publique,



Omobola Sobanjo

OS/fr